

Republique Démocratique du Congo



Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le Ministre

**ALLOCUTION DE CIRCONSTANCE DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE**

Cérémonie solennelle d'ouverture de l'année académique 2018-2019

Kaziba, Université de Kaziba

15 octobre 2018

- Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;
- Monsieur le Vice-Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;
- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;
- Honorables Députés Provinciaux ;
- Messieurs les Responsables des Confessions religieuses du Sud-Kivu ;
- Sa Majesté le Mwami de la Collectivité de Kaziba ;
- Mesdames et Messieurs les Autorités Politico-administratives Provinciales et Territoriales ;
- Madame et Messieurs les Responsables des différentes Structures de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Madame le Directeur Général de l'ISC-Bukavu et Présidente a.i. de la Conférence Provinciale des Chefs d'Etablissements du Sud-Kivu ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Comités de Gestion des Etablissements Publics et Privés de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Corps Académique, Scientifique, Administratif, Technique et Ouvrier ;
- Camarades Etudiantes, Camarades Etudiants ;
- Distingués Invités en vos titres et qualités respectifs ;

En cette journée du 15 octobre 2018, conformément au Calendrier Académique contenu dans l'Instruction Académique n° 020 du 04 octobre 2018, nous avons le plaisir de procéder ici à Kaziba, à l'ouverture de l'Année Académique 2018-2019 pour tous les Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de notre Pays.

Nous voulons, avant toute chose, remercier et féliciter les Personnalités qui ont permis que cette activité ait lieu dans la Chefferie de Kaziba en Territoire de Walungu, dans la Province du Sud-Kivu.

Avant de dire de qui il s'agit, nous vous demandons de vous lever tous. Maintenant nous sommes tous debout, il ne s'agit pas d'observer une minute de silence mais plutôt d'applaudir celui qui a rendu possible le Plan de Dieu, celui de faire de votre humble serviteur le Patron du très prestigieux Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, et pour tout ce qu'il a fait pour le bon fonctionnement de notre Secteur. Pendant trente secondes, nous vous demandons d'applaudir frénétiquement le Président de la République, Son Excellence **Joseph KABILA KABANGE**, Chef de l'Etat. Merci.

Nous témoignons aussi notre gratitude au Premier Ministre, Son Excellence **Bruno TSHIBALA NZENZHE**, Chef du Gouvernement, qui nous a autorisé à venir procéder à l'ouverture officielle de l'année académique 2018-2019 à Kaziba.

A présent, nous vous demandons de témoigner votre reconnaissance envers un Fils du terroir qui d'un coup, a construit des infrastructures répondant parfaitement aux critères de viabilité exigés pour abriter une Université et deux Instituts Supérieurs, en milieu rural que nous avons eu le plaisir d'inaugurer hier. L'Honorable **Norbert BASENGEZI KATINTIMA** est un exemple à suivre par tous les Notables Congolais. Nous lui demandons de se tenir debout pour recevoir nos encouragements.

Nous voulons remercier de manière singulière les Autorités et la Population du Sud-Kivu, particulièrement du Territoire de Walungu, Chefferie de Kaziba, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité manifestée à notre endroit.

Nous exprimons, pour cela, toute notre gratitude au Gouverneur de Province, Monsieur **Claude NYAMUGABO**, aux Autorités politico-administratives et à la Communauté de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la Province du Sud-Kivu.

D'entrée de jeu, nous voulons relever un fait majeur qui confère un caractère particulier à cette Année Académique et qui impactera sur le déroulement de cette année académique.

Il s'agit de la tenue des élections législatives et présidentielles en décembre prochain. A cet effet, il importe que l'Autorité de Tutelle rappelle l'instruction relative à l'apolitisme des sites de nos Etablissements.

Ainsi, nous invitons les Parties Prenantes du Secteur à ne pas se laisser emporter par les discours politiques susceptibles de provoquer des troubles dans nos Etablissements pour perturber le Calendrier académique.

Toutes les Directives doivent concourir à la préservation de la paix sociale dans nos Etablissements et garantir leur apolitisme ! Il n'est pas autorisé d'organiser des activités des partis politiques ou autres structures apparentées au sein de nos Campus. En cette période, les étudiants sont et seront davantage sollicités par les politiciens de tous bords. Il ne faut pas tomber dans l'instrumentalisation qui risquera d'impacter négativement sur les études.

De plus, dans ce contexte pré-électoral, la Cérémonie d'ouverture de cette année académique est sans doute la dernière que nous présidons dans le cadre de l'actuel Gouvernement qui aura le mérite de conduire notre Peuple aux élections le 23 décembre prochain. Voilà qui nous oblige, dans une certaine mesure, à faire le bilan de notre action à la tête du Ministère de l'ESU pour les deux dernières années, suivant les directives du Président

de la République, Chef de l'Etat, sous l'encadrement du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Durant deux ans, nous avons veillé à mettre l'accent sur le maintien de la paix dans notre Secteur. Quand on sait comment la condition sociale des Enseignants s'est améliorée durant les dix dernières années, il y a tout lieu de s'interroger sur ce phénomène perturbateur répétitif qui affecte la qualité de la formation, suscite des tensions dans les Etablissements et au dehors. Malgré tout, grâce à la politique du Dialogue Permanent que nous avons choisie comme mode de gestion, toutes les crises ont été pacifiquement jugulées.

L'année académique passée a été la plus agitée. Mais, grâce au concours de tous, nous avons réussi à atterrir en douceur. Pour cette raison, nous félicitons tous les Acteurs du Secteur de l'ESU pour leur disponibilité à négocier et à trouver des solutions pacifiques au mieux des intérêts de tous.

Pour l'heure, le Gouvernement de la République ne ménage aucun effort pour que, avec le concours de tous, l'année académique 2018-2019 soit la plus pacifique possible.

Notre Allocution de ce jour se structure autour de deux points essentiels : nous allons revenir sur **le bilan** de la gestion du Secteur de l'ESU sous notre Mandat, avant de nous appesantir sur **les perspectives d'avenir** en vue de rendre le Secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire plus engagé et coopératif au processus de développement de notre Pays, avant de conclure.

Honorables ;

Monsieur le Gouverneur ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Les efforts ont été fournis au cours des deux dernières années en vue d'assurer une bonne évolution du Secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. Nous en faisons l'économie en cinq points bien remarquables :

- 1°. Nous avons inscrit notre mandat sous le signe du **Dialogue Permanent**, concrétisé par une consultation fréquente des différentes Parties Prenantes de notre Secteur. Ainsi :
 - dès notre entrée en fonction, nous avons pris langue avec les Cadres de l'Administration Centrale, les Responsables des Conseils d'Administration, les Chefs des Etablissements et les membres des Comités de Gestion ;

- nous avons parcouru la plupart des Provinces pour palper du doigt les réalités des Etablissements, et à partir des différents échanges consécutifs, nous avons pu dresser notre Plan d'action ;
 - dans le processus en vue de la prise de chaque décision, nous avons veillé à interagir avec les acteurs concernés. Ce qui a permis, en dépit de la période trouble, qu'une certaine accalmie caractérise notre Secteur.
- 2°. Le **Secteur académique** a fait l'objet d'une attention particulière, en vue de son amélioration. Notre action a été caractérisée par :
- **la réglementation et la fixation des prix des syllabus, en interdisant d'en imposer l'achat aux étudiants**, afin de restaurer la dignité du Professeur et protéger les étudiants contre le commerce des syllabus qui était devenu de véritables marchandises pendant plusieurs années ;
 - **la relance du processus de réforme du Secteur initié depuis plus de 10 ans**, en appliquant les dispositions de la Loi-Cadre de 2014 relevant du Ministère de Tutelle. Citons, à titre illustratif, la création de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité et la désignation de son Secrétaire Exécutif, la finalisation du Cadre normatif du LMD, qui sera bientôt promulgué par voie de Décret, la signature des Contrats de performance dans le cadre du Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire (PEQPESU), etc. ;
 - **la création de la Bourse de Solidarité Nationale et de l'Excellence** comme mécanisme de revalorisation des filières techniques et scientifiques désertées par les étudiants et de manifestation de la solidarité envers les diplômés d'Etat dépourvus des moyens financiers, les orphelins et les jeunes filles qui, moyennant concours étudient du Premier Graduat à la Deuxième Licence aux frais du Gouvernement. l'année académique qui vient de s'achever, nous avons octroyé cette bourse à 200 étudiants. Le concours que nous venons d'organiser pour cette année a connu la participation de 3000 candidats. Certains d'entre eux qui ont chômé pendant plus de 10 ans vont accéder aux études universitaires sans payer de frais, grâce à cette action du Gouvernement ;
 - en vue d'augmenter le nombre de professeurs et importer le savoir-faire dont notre Pays a besoin pour son émergence, notre Gouvernement a institué **la Bourse pour l'Emergence du Congo (B.E.C., en sigle)**. Cette bourse consiste à envoyer au moins 500 étudiants triés parmi les plus méritants pour la poursuite des études, aux frais de

l'Etat, dans de meilleures universités étrangères dans les domaines de la Technologie, de la Science et de l'innovation. A partir de l'année qui commence, les détenteurs de Licences et Maitrises obtenues avec brio vont bénéficier de cette bourse. Nous les invitons à déposer leurs dossiers au Bureau ouvert à cet effet à l'ISTA/Kinshasa et, en Provinces, auprès des Bureaux des Présidents des Conférences des Chefs d'Etablissements.

- **la prise d'arrêtés de reconnaissance de filières** qui ont fonctionné illégalement pendant plusieurs années, telles que Droits de l'homme, Anglais et Informatique des Affaires, Pétrole, Gaz, Energies renouvelables et Management ;
- **la création d'une Commission de contrôle des titres académiques** obtenus à l'Etranger par nos Professeurs, afin de lutter contre certains faux docteurs à thèse qui prestent dans nos Etablissements. Ils seront tous dénichés et mis hors d'état de nuire.

3°. Dans **le domaine de la recherche scientifique**, la Tutelle s'est investie en vue de :

- **la signature de la Convention de partenariat entre l'ESU et les Corporations professionnelles** pour promouvoir l'adéquation formation-emploi;
- **la réactivation du Projet d'Interconnexion** des Universités, Instituts Supérieurs et Centres de recherche par la normalisation des relations avec UbuntuNet et avec la SCPT ;
- **le soutien au Centre de Documentation de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche de Kinshasa (CEDESURK) et au Centre de Linguistique Théorique et Appliquée (CELTA)** en leur accordant une quotité de fonctionnement en vue promouvoir la recherche scientifique ;
- **l'accompagnement institutionnel du Projet de dotation de l'ISTM-Kin et l'ISTM-Lubumbashi des Cliniques de simulation** grâce au Programme ICAP-NEPI ;

4°. Pour ce qui est de **l'Administration du Secteur**, nous avons œuvré pour :

- la concertation permanente avec les Camarades étudiantes et étudiants qui se sont montrés positifs et très proches de leur Ministère dans la recherche des solutions aux différentes crises ;
- une franche et bonne collaboration avec les différentes instances du Secteur ;
- le respect des procédures, notamment en ce qui concerne les nominations et les promotions ;
- la prise de décisions motivées par des éléments de lisibilité claire des situations en prenant le temps de recueillir les avis de toutes les parties ;

- le lancement du processus de l'élection des animateurs des organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire par la signature d'un Arrêté y afférent ;
- la promotion de plusieurs membres du Personnel de l'ESU, bloqués depuis plusieurs années.

5°. Les aspects relatifs aux **conditions sociales et à la vie culturelle** de nos établissements n'ont pas été ignorés. Ainsi :

- le Gouvernement a procédé par voie de dialogue au réajustement des rémunérations en vue du maintien du pouvoir d'achat du Personnel Académique, Scientifique et Administratif de nos établissements ;
- nous avons procédé à l'amélioration substantielle des revenus des membres des Conseils d'Administration du Secteur et de leurs agents ;
- la Tutelle a encouragé la pratique du sport, notamment par la création du Centre Universitaire des Sports féminins.

En vue de voir cette année académique être plus paisible que la précédente, nous avons édicté des Directives idoines contenues dans l'Instruction Académique n° 020 du 04 octobre 2018 que nous avons présentée officiellement, le 06 octobre dernier, pour une gestion efficiente de notre Secteur.

Nous invitons les Parties Prenantes du Supérieur à avoir, à lire, à faire lire, à vulgariser et à appliquer cette Instruction ayant 205 Directives, destinées à servir de boussole pour l'année académique que nous inaugurons aujourd'hui. Pour rappel, l'un des Directives exige qu'à partir de cette année académique, toute université organisant la Faculté de Médecine sollicite un contrôle de conformité pour qu'elle soit autorisée à délivrer les diplômes à ses finalistes. Toute Faculté de Médecine qui n'aura pas subi ce contrôle et toutes celles qui seront déclarées non viables seront fermées. Ce contrôle sera mené conjointement par le Ministère de l'ESU, le Ministère de la Santé et l'Ordre des Médecins. Cette démarche consiste à ne pas mettre sur le marché de l'emploi des charlatans qui mettent en péril la vie de nos concitoyens.

Il est interdit de se référer au dollar ou à une autre monnaie étrangère dans la fixation des différents frais à payer dans les établissements (frais d'études, minerval, frais connexes et autres).

Honorables ;
Monsieur le Gouverneur ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs ;

En ce qui concerne **les Perspectives d'avenir**, après un mandat de deux ans passés à la tête du Secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, nous nous faisons le devoir de relever quelques points saillants sur lesquels nous allons nous pencher en vue d'améliorer la qualité de notre enseignement.

A cet effet, nous retenons neuf points, à savoir :

1. **la finalisation de la Réforme LMD**, afin de permettre à notre Système éducatif de se mettre en harmonie avec les systèmes africains et mondiaux de formation tertiaire ;
2. **l'implantation effective de l'Assurance Qualité** dans nos Etablissements afin de pousser les Parties Prenantes à améliorer la manière d'enseigner, d'administrer adéquatement et de gérer efficacement les Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
3. **la dotation des Etablissements en infrastructures adéquates**, notamment le désengorgement des classes de recrutement pour créer un cadre propice à un travail de qualité, afin de doter le Pays de cadres compétents et qualifiés. Pour cela, les frais liés à l'Effort de construction seront gérés par les Etablissements, sous le contrôle de l'Autorité de Tutelle.
C'est pour cette raison que les Directives y relatifs contenues dans l'Instruction Académique n° 020 doivent être de stricte application ;
4. **la réduction du nombre d'Etablissements** constitue un défi majeur de notre Secteur au regard du nombre pléthorique d'Etablissements non viables pullulant à travers la République. Il importe que la Carte universitaire soit revue et rendue plus rationnelle et efficiente. Il s'agit d'envisager des regroupements verticaux et horizontaux d'Etablissements pouvant alors mutualiser leurs ressources pour créer des conditions de viabilité réelles ;
5. **l'amélioration des conditions de travail au sein des Etablissements** en faveur desquels un investissement conséquent doit être effectué pour les équiper en ouvrages, en laboratoires et ateliers pour les recherches et autres travaux pratiques ;
6. **l'étude de faisabilité** pour mettre fin à la prise en charge des enseignants par les étudiants et, partant de rétablir une relation d'honorabilité entre enseignants et enseignés. Il sied de

rappeler que cette pratique a été instituée à l'époque où les Enseignants n'étaient pas payés par l'Etat. A l'actif du Chef de l'Etat, il faut souligner que les salaires des Professeurs sont payés et réajustés régulièrement. Faudra-t-il continuer à encourager la prise en charge du Personnel par les étudiants. Nous allons répondre à cette question dans le cadre du dialogue entre toutes les Composantes du Secteur ;

7. **P'informatisation de la gestion des Etablissements** sans laquelle aucune administration ne peut travailler de manière efficace. Le manque de données fiables sur le nombre des étudiants, des Enseignants et du Personnel Administratif de nos Etablissements ainsi que de nos Administrations, constitue un obstacle à des projections susceptibles d'aboutir à l'octroi d'avantages sociaux en faveur des Membres de notre Secteur ;
8. **P'adéquation Formation-Emploi** reste un défi majeur que doit relever notre Secteur, car le savoir transmis doit se transformer en savoir-être et savoir-faire, afin que les résultats des recherches contribuent réellement au bien-être de notre Population ;
9. quant à **P'internationalisation de nos Etablissements**, tous les points soulevés ci-haut doivent permettre aux Universités et Instituts Supérieurs de notre Pays de réapparaître dans les classements africains et mondiaux. Des efforts doivent être fournis pour qu'au travers d'une coopération interuniversitaire agissante et mutuellement avantageuse, la mobilité de nos Enseignants, Chercheurs et Etudiants ainsi que la dissémination internationale des résultats des recherches effectuées au sein de nos Etablissements, soient effectives.

Tels sont quelques axes primordiaux autour desquels les Acteurs de notre Système éducatif du Supérieur doivent s'appesantir en vue de gagner le pari de la transformation de nos Etablissements en les rendant compétitives sur l'espace mondial de l'Enseignement Supérieur et Universitaire.

Honorables ;

Monsieur le Gouverneur ;

Distingués Invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Au terme de cette Allocution, nous tenons à rappeler la nécessité qui incombe à tous les membres de la Communauté de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de notre Pays, de respecter les textes légaux et réglementaires ainsi que les instructions de la Tutelle pour que nous ayons une année académique apaisée, marquée par la solidarité et le Dialogue, en combattant toute forme d'arbitraire et d'injustice.

Cet effort initié l'an passé, et pour lequel nous avons félicité et félicitons encore tous les membres des Structures de l'ESU pour leur sens de responsabilité, doit être poursuivi avec davantage plus de détermination au cours de cette nouvelle année académique, au regard du contexte particulier qui la caractérise.

Nous émettons le vœu que tous œuvrent au bon déroulement de cette année académique 2018-2019 et s'investissent pour que nous la concluions à Mbandaka dans la Province de l'Equateur, le mercredi 31 juillet 2019, à la grande satisfaction de tous !

Honorables ;

Monsieur le Gouverneur ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Ceci dit, il ne nous reste plus qu'à souhaiter aux Etudiantes et Etudiants, aux Professeurs, aux Membres du Corps Scientifiques, à ceux du Personnel Administratif, Technique et Ouvrier, ainsi qu'à toutes les personnes œuvrant dans les Structures de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, une **BONNE ET FRUCTUEUSE ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019 !!!**

Que Vive l'Enseignement Supérieur et Universitaire !

Que Vive la République Démocratique du Congo !

Nous vous remercions.

Fait à Kaziba, Walungu/Sud-Kivu, le 15 octobre 2018

Steve MBIKAYI MABULUKI